

Mise en oeuvre du Portfolio Européen des Langues (PEL) en Suisse

Conférence suisse des Directeurs cantonaux de l'Instruction Publique
(CDIP)
Secrétariat général de la CDIP / Groupe national de pilotage PEL

Mirjam Egli
Secrétariat général de la CDIP
Zähringerstr. 25
Case postale 5975
CH-3001 Berne
Suisse

Informations complémentaires

Téléphone	Fax	Courriel	Site Web
+41 31 309 51 62	+41 31 309 51 50	egli@edk.ch	http://www.portfoliolangues.ch/

Type de projet: National

Pays	Région/Ville	Etablissements scolaires
Suisse	Suisse Romande et Tessin	
Suisse	Suisse Nord-Ouest	
Suisse	Suisse Centrale	
Suisse	Suisse Orientale	

Résumé du projet

Étendue du projet

L'introduction du PEL est prévue dans tout le pays et à tous les degrés d'enseignement.

Sur le plan opérationnel, l'introduction des PEL dans les écoles incombe aux 26 cantons et la promotion du PEL dans le monde économique aux organisations du monde de travail.

Contexte

La Suisse est un petit pays de 7,5 millions d'habitants. Officiellement quadrilingue, elle est en pratique multilingue : Les 4 langues nationales sont: allemand (63,7% de la population), français (20,4%), italien (6,5%), romanche (0,5%). 9% de la population parlent des langues non nationales dont les plus fréquentes sont le serbe / croate (1.4%), l'albanais (1.3%), le portugais (1.2%), l'espagnol (1.1%), l'anglais (1.0%) et le turc (0.6%). Une grande diversité d'autres langues sont parlées par un nombre relativement

faible de locuteurs.

Les 26 cantons suisses, chacun responsable de son système de formation, coordonnent leur politique éducative par le biais la Conférence Suisse des Directeurs cantonaux de l'Instruction Publique (CDIP). La CDIP est regroupée en 4 régions: la Suisse latine (4 cantons francophones, 3 cantons bilingues et le canton du Tessin italophone) et trois régions germanophones (17 cantons alémaniques, les 3 mêmes cantons bilingues et le canton trilingue des Grisons). La coordination et le développement de l'enseignement des langues est un objet prioritaire de la politique éducative nationale.

Buts et objectifs généraux

Décision de la CDIP du 25 mars 2004 : «Les cantons fondent l'enseignement des langues étrangères et la détermination des niveaux de progression dans celles-ci sur le CECR du Conseil de l'Europe ». Les instruments de coordination nationale:

- a) Fixer des attentes minimales en compétences langagières : La CDIP détermine des niveaux de compétence mesurables (standards) que les élèves doivent obligatoirement atteindre: au terme des 2e, 6e et 9e années pour la langue première locale ; au terme de la 6e année dans un premier temps pour une langue étrangère, puis pour deux ; au terme de la 9e année pour deux langues étrangères (une langue nationale et l'anglais).
- b) Introduire et généraliser l'usage du portfolio européen des langues: L'usage par chaque élève d'un PEL est assuré tout au long de la scolarité, dans une version adaptée à l'âge concerné (PEL I, II et III). La CDIP organise le développement, la validation par le Conseil de l'Europe et l'édition de ces instruments.
- c) Coordonner les exigences relatives à la formation initiale des enseignantes et enseignants: La CDIP édicte des exigences de compétences linguistiques à atteindre pour la certification dans les HEP sur la base du CECR.
- d) Evaluer l'enseignement des langues: Les modalités et les résultats de l'apprentissage des langues seront évalués de manière scientifique sur le plan régional et national.

Le programme de travail prévoit l'atteinte de ces objectifs en 2012 avec des étapes intermédiaires en 2006 et 2008. Un concordat formel sur l'harmonisation des systèmes éducatifs des cantons, y inclus l'enseignement des langues, est actuellement en consultation.

Stratégie de la mise en œuvre

Un groupe national de pilotage accompagne l'édition des PEL, tandis qu'un groupe national de coordination langues (COL) accompagne la mise en œuvre et anime un réseau. Des groupes de coordination régionaux réunissent les responsables cantonaux pour l'introduction des PEL.

Des projets cantonaux de mise en oeuvre du PEL sont en cours dans différents cantons sous la direction des départements de l'instruction publique respectifs.

Depuis 2001 de nombreuses formations (informations, didactiques) ont été organisées au niveau régional, cantonal et local.

La direction des écoles club MIGROS conduit un projet en intégrant des éléments du PEL dans les manuels pour les cours de langues.

Autres remarques

Le projet PEL suisse a démarré en 1998. Le modèle 15+ (PEL III, Nr. 1.2000) était le premier à avoir été validé par le CoE en 2000. Après la validation du PEL II (11-15, Nr. 67.2005), un modèle PEL I pour les degrés préscolaire et primaire est en phase d'expérimentation.

Résultats attendus

Résultats attendus	Au niveau du système	Pour les apprenants	Pour les enseignants	Pour les établissements scolaires
Mid Term	Faire face à la diversité	Tous	Tous	Politique à l'échelle des établissements scolaires
A long terme	Mise en place de standards transparents	Auto-évaluation	Tous	Standards transparents

Commentaires

Des standards de base nationaux - basés sur le CECR - seront définis d'ici 2008 par la CDIP (projet HarmoS):
pour les langues nationales et anglais à la fin de l'école primaire (6ème) et à la fin de la scolarité obligatoire (9ème).

Stratégies

Stratégies utilisées	Statut du PEL	Mode de distribution	Soutien à l'utilisateur	Suivi
Centralisée	Recommandé	En version papier	Formation de l'enseignant	Effets sur le système éducatif
Décentralisée	Recommandé	En version papier	Formation de réseaux d'enseignants	Effets sur les enseignants
Locale	Volontaire	En version papier	Formation de réseaux d'enseignants	Effets sur les établissements scolaires

Commentaires

Les stratégies varient selon le secteur éducationnel:
Secondaire II:
dans une 1ère phase recommandé (2006-2012)
dans une 2ème phase obligatoire (à partir de 2012)
Scolarité obligatoire (primaire, secondaire I):
dans une 1ère phase recommandé (2006-2008)

dans une 2ème phase obligatoire (à partir de 2008)

Horaire et délais

Horaire	Date de la décision	Date du début	Dates de révision	Date finale
Préparation du projet	1998			
Décisions de politique	2001 / 2004			
Formation des enseignants	2001 / 2004	2001		
Mise en œuvre au quotidien	2004	2004		2012
Révision	2007	2007	2008	
Evaluation	2006	2012		

Commentaires

Révision:
PEL 1.2000 (15+)

Evaluation:
dans le cadre du monitoring national du système éducatif

Budgets

Budgets	Matériaux	Logistique	Soutien à l'utilisateur	Entretien
Documents PEL par apprenant			1.2000: CHF 12.80	
Documents PEL par apprenant			67.2007: CHF 9.50	

Commentaires

La réalisation et la promotion des PEL sont financées par la maison d'édition selon un contrat avec la CDIP.

Les budgets pour la formation des enseignants en matière de PEL sont en général intégrés aux budgets annuels des cantons.

Pendant la scolarité obligatoire (7-16 ans), les PEL sont distribués gratuitement aux élèves.

Informations complémentaires

La mise en œuvre du PEL 1.2000 au niveau secondaire II prend beaucoup plus de temps que prévu vu son statut volontaire et le fait que les plans d'études ne sont pas encore compatibles avec le CECR. Néanmoins, dans le cadre des travaux de coordination du degré secondaire II, la révision des plans d'études est en cours.

En Suisse orientale, l'introduction du PEL au degré primaire est coordonnée avec l'introduction de l'anglais langue étrangère à partir du 2/3e degré (7-8 ans).

Versions linguistiques des PEL suisses:

1.2000 (15+): allemand, français, italien, anglais

Formulaires en pdf sur www.portfoliolangues.ch

67.2005 (11-15): allemand, français, italien, romanche

Guides pour enseignants:

pour le PEL 1.2000 (15+) et le PEL 67.2005 (11-15)

en allemand, français et en italien

Adresse pour commander les PEL / guides:

Schulverlag Bern

www.schulverlag.ch ou info@schulverlag.ch

ou www.portfoliolangues.ch